

PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

AVIS DE RECRUTEMENT

Il est ouvert au Port Autonome d'Abidjan quatre (04) concours directs d'accès dans les corps des Officiers de Port,Officiers de Port Adjoint, Surveillants de Port et Mécaniciens de Pilotine.

Peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions suivantes :

A/ Officiers de Port (nombre de places : 03)

- 1. Etre de Nationalité Ivoirienne ;
- 2. Etre titulaire du Brevet de Capitaine au Long Cours (CLC) ou autre Brevet Maritime équivalent ;
- 3. Etre âgé de quarante (40) ans au plus à la date du concours ;
- 4. Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- 5. Avoir une acuité visuelle d'au moins **08/10** à chaque œil avec ou sans verres correcteurs ;
- 6. Etre apte à un service à la mer, certifié par le Médecin des gens de mer.

B/ Officiers de Port Adjoint (nombre de places : 03)

- 1. Etre de Nationalité Ivoirienne ;
- Etre titulaire du Brevet de Lieutenant au Long Cours (LLC) du Brevet de Capitaine 2ème classe ou autre Brevet Maritime équivalent ;
- 3. Etre âgé de quarante **(40) ans** au plus à la date du concours ;
- 4. Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- 5. Avoir une acuité visuelle d'au moins **08/10** à chaque œil avec ou sans verres correcteurs :
- 6. Etre apte à un service à la mer, certifié par le Médecin des gens de mer.

C/ Surveillants de Port (nombre de places : 35)

- 1. Etre de Nationalité Ivoirienne ;
- Etre titulaire du Brevet de Chef de Quart ou du Brevet de Capitaine Côtier ou du Certificat de Capacité à la Pêche ou du Capitaine au bornage ou d'un Brevet Maritime équivalent;
- 3. Etre âgé de quarante **(40) ans** au plus à la date du concours :
- 4. Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- 5. Etre apte à un service à la mer, certifié par le Médecin des gens de mer ;

6. Avoir une acuité visuelle d'au moins **08/10** à chaque œil avec ou sans verres correcteurs.

D/ Mécaniciens de Pilotine (nombre de places : 05)

- 1. Etre de Nationalité Ivoirienne ;
- 2. Etre titulaire du Brevet de Mécanicien Diéséliste PC 750 ou autre Brevet Maritime équivalent ;
- 3. Etre âgé de quarante **(40) ans** au plus à la date du concours :
- 4. Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- 5. Etre apte à un service à la mer, certifié par le Médecin des gens de mer ;
- 6. Avoir une acuité visuelle d'au moins **08/10** à chaque œil avec ou sans verres correcteurs.

LES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- 1. Une demande manuscrite datée et signée du candidat, adressée au Directeur Général du Port Autonome d'Abidjan ;
- 2. Un extrait d'acte de naissance ou pièce tenant lieu ;
- 3. Un certificat de nationalité ivoirienne ;
- 4. Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- 5. Un certificat médical de visite et contre-visite datant de moins d'un (01) mois avec mention spéciale concernant les facultés visuelles exigées, délivré par le Médecin des Gens de Mer;
- 6. Une copie certifiée conforme et légalisée des diplômes et des brevets ;
- 7. Un curriculum vitae;
- 8. Un relevé de navigation datant de moins de trois mois (03) mois.

Les dossiers de candidature devront être déposés à la Direction des Ressources Humains, Département Administration du Personnel et des Affaires Sociales au 3ème étage de l'immeuble de la Direction Générale du Port Autonome d'Abidjan BP V85 Abidjan, au plus tard, le vendredi 05 mars 2021, délai de rigueur. Pour tous renseignements, s'adresser au 27- 21 - 23 - 83 - 11 ou 27- 21 - 23 - 83 - 01.

La Direction Générale

